



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2021-324

Aux personnes intéressées par ces projets de règlement.

AVIS PUBLIC est par la présente, donné par le soussigné de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le **3 mai 2021**, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement numéro **2021-324** sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale abrogeant et remplaçant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-312 de la municipalité de Saint-Ulric.

Ce projet de règlement abroge et remplace le règlement numéro 2020-312. L'objet de ce règlement projeté consiste à soumettre certains travaux et interventions à des objectifs et des critères visant à assurer leur intégration harmonieuse dans leur milieu d'implantation. Les travaux et interventions visés par le projet de règlement sont les suivants :

1. Pour un terrain utilisé ou destiné à un usage de la classe Services publics et communication (64), à l'exception des sous-classes d'usages 642, 644, 645, 646 et de l'usage particulier 6411 :
 - i. La construction, la transformation et l'agrandissement d'un bâtiment principal;
 - ii. La construction, la transformation ou l'agrandissement d'un bâtiment complémentaire annexé au bâtiment principal;
 - iii. Le lotissement;
2. L'installation d'une antenne commerciale d'une hauteur de plus de quinze (15) mètres par rapport au niveau du sol adjacent, incluant les aménagements, les constructions, les ouvrages et les structures relatives à l'implantation de l'antenne (clôture, fondation, bâtiment complémentaire, etc.)

Ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité, à l'exception des zones à dominance industrielle.

COMMENT PUIS-JE FAIRE VALOIR MON OPINION AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ?

En vertu des arrêtés 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-033 du 7 mai 2020, l'assemblée publique de consultation sera remplacée par une consultation écrite de quinze (15) jours, du 12 au 27 mai 2021. Les commentaires devront être transmis par courriel au st-ulric@lamatanie.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Ulric
Consultation écrite sur le projet de
règlement 2021-324 sur les PIIA
128, avenue Ulric-Tessier,
Saint-Ulric,
Québec, G0J 3H0

EST-CE QUE JE PEUX CONSULTER CES PROJETS DE RÈGLEMENT?

Oui, les projets de règlement sont disponibles pour consultation en ligne sur la page d'accueil du site internet de la Municipalité au <https://st-ulric.ca/>

Donné à Saint-Ulric (Québec), ce 12 mai 2021.

Louise Coll, GMA

Directrice générale et secrétaire-trésorière